

COMMUNE DE

MASSEILLES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole VIGNE, Maire.

Présents :

Madame Nicole VIGNE

Madame Madeleine LAPEYRE

Madame Aline BETEILLE

Monsieur Philippe FUSTAILLON

Monsieur Christian ZAGO

Monsieur Patrick ZAGO

Monsieur François GARBAYE

Excusés : Mesdames LAOUE Lydie, DESPUJOLS Nathalie et Monsieur LEVEILLE Jean-Guy

Absent non excusé : Monsieur Marc MESANA

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Madame Madeleine LAPEYRE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Madeleine LAPEYRE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour suivant :

1 – Approbation du procès-verbal du 08 mai 2024

2 – Délibération SIVOS DE BAZAS

3 – Délibération charges gîte

4 – Convention d'occupation de la salle des fêtes avec l'association « GRANDIR EN COULEURS »

5 – Esquisse projet réhabilitation séchoir

6 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 MAI 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 08 mai 2024 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – DELIBERATION SIVOS DE BAZAS

- Délibération n° DE 11072024 010 :

Suite à la dissolution du SIVOS DU BAZADAIS, il convient de se prononcer sur l'acceptation de la clé de répartition de l'actif et du passif.

Madame le Maire présente les documents concernant la clé de répartition de l'actif et du passif proposé par le SIVOS DU BAZADAIS et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la clé de répartition
- De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente.

3 – DELIBERATION CHARGES GÎTE

- Délibération n° DE 11072024 011 :

Les dépenses relatives au gîte ont subi depuis plusieurs mois d'importantes augmentations. A ce titre, Madame le Maire propose de revoir le montant des charges pour les locations hors période saisonnière.

Le tarif suivant est proposé : 200 € pour un mois complet, 100 € pour 2 semaines, 50 € pour une semaine.

Après en avoir délibéré, les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité : ils prendront effet au 1^{er} septembre 2024.

4 – CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FÊTES AVEC L'ASSOCIATION « GRANDIR EN COULEURS »

Madame le Maire rappelle les termes de la convention d'occupation de la salle des fêtes par l'association « GRANDIR EN COULEURS » présidée par Mme DE GERMAY Mathilde.

Mise à disposition les mardis et jeudis ; la convention a une durée de 6 mois du 1^{er} septembre 2024 au 28 février 2025, elle sera renouvelable après accord des parties.

La convention sera signée à réception de tous les documents demandés.

5 – ESQUISSE PROJET REHABILITATION SECHOIR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse proposée par Monsieur Jean-Luc ARQUEY, Architecte.

Après analyse, le Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre et déposer le permis de construire au plus vite après avis de l'architecte des bâtiments de France.

La mission de contrôle SPS et technique est confiée au BUREAU VERITAS ; l'étude géotechnique de conception à CERATO GEOTECHNIQUE et l'étude BETON à la SARL BET BETON.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Prêt salle des fêtes à l'association JU JUTSU de GRIGNOLS : pendant les travaux de la salle de GRIGNOLS, la Mairie de GRIGNOLS sollicite le prêt notre salle le mardi et le jeudi à partir de 19 h. Le Conseil Municipal donne son accord. Patrick ZAGO soulève cependant le coût du chauffage.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUi est validé.
- Madeleine LAPEYRE rappelle qu'il faudrait réfléchir sur les tarifs des cavurnes

L'ordre du jour étant achevé, Madame le Maire clot la séance à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,
Madeleine LAPEYRE

Le Maire,
Nicole VIGNE

